

Éléments généraux de connaissance et de localisation du patrimoine archéologique
Commune de Arcy-Sainte-Restitue (02)

Carte accompagnant un arrêté portant sur le zonage archéologique de la commune

Zones de présomption de prescriptions
 archéologiques (articles L522-5 du code du
 patrimoine)
 Éléments généraux de connaissance et de
 localisation du patrimoine archéologique (art.69 et
 70 du décret 2004-490)

